

Envoi : 19/06/2018  
Réception par le Préfet : 19/06/2018  
Publication : 22/06/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

**CRÉATION, À TITRE EXPÉRIMENTAL, D'UN DISPOSITIF D'OBJECTIVATION ET DE RÈGLEMENT DES LITIGES AVEC LES ASSISTANTS FAMILIAUX (ASFA) : LA COMMISSION PLURIDISCIPLINAIRE DES ASSISTANTS FAMILIAUX (CPAF)**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mmes GROFF, HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSEE :**

Mme JENN

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER  
M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER  
M. MULLER donne procuration à Mme MARTIN

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU les articles L.421-6 et L.423-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
- VU le Règlement Intérieur de l'Accueil Familial adopté par délibération du Conseil Général n° CP-2016-1-10-1 en date du 22 janvier 2016,
- VU l'avis du Comité Technique Paritaire du 23 mai 2018,
- VU l'avis favorable de la 10<sup>ème</sup> Commissions lors de sa réunion du 18 mai 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la création de la Commission Pluridisciplinaire des Assistants Familiaux (CPAF) et sa mise en place à titre expérimental, pendant un an, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.
- Approuve les modalités opérationnelles de mise en œuvre de cette expérimentation, telles que décrites dans la Fiche annexée à la présente délibération.
- Approuve la Charte déontologique des membres de la commission pluridisciplinaire des assistants familiaux annexée à la présente délibération.
- Désigne Madame MEHLEN-VETTER, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente du Conseil départemental, comme Présidente de la Commission Pluridisciplinaire des Assistants Familiaux (CPAF).

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité